

# Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

## La VAE et les Régions : mises en œuvre et perspectives

Lyon, 29 et 30 mars 2007



Rhône-Alpes Région



### De quoi parle-t-on ?

#### Les mises en œuvre et perspectives de la VAE en Régions

Depuis la loi de modernisation sociale et les lois de décentralisation, les Régions se mobilisent sur la mise en œuvre de la VAE : élaboration d'une politique VAE qui prend sa place au sein des politiques d'emploi régionales, animation du réseau d'information-conseil, développement de l'accompagnement, lisibilité et efficacité des financements sont les défis à relever pour dynamiser le dispositif.

Les premiers bilans font apparaître des questionnements forts, tels que :

- la structuration de la politique VAE : certaines Régions ont fait le choix de créer des instances spécifiques (commissions VAE au sein des CCREFP par exemple), d'autres privilégient le travail en réseau, ou établissent des partenariats institutionnels ;
- le maillage du dispositif d'information conseil : on constate, selon les Régions, des conceptions opposées qui vont de la très grande densité de points d'information à un maillage extrêmement faible des territoires,
- la professionnalisation des acteurs : la préoccupation est grandissante d'augmenter la qualité du service rendu en matière d'information conseil avec parfois une volonté de séparer les deux fonctions,
- l'organisation du choix des prestataires d'accompagnement : une réflexion s'impose aujourd'hui sur le recours encore rare à l'heure actuelle, au procédé des marchés publics,
- l'organisation du suivi post-VAE : les Régions s'outillent progressivement pour proposer des accompagnements renforcés et mettre en place une offre de formation adéquate,
- l'ingénierie financière : certaines options régionales permettent une articulation entre les différents financements, d'autres préfèrent financer tous les publics.

Ainsi, la mutualisation et l'analyse des pratiques régionales doivent permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité du dispositif. Défi central, quand nul ne conteste que la VAE est un enjeu majeur et un outil essentiel de sécurisation des parcours professionnels.

### Le mot de l'élu de la Région Rhône Alpes

**M. Henri Jacot**

Conseiller régional, Président de la commission VAE du CCREFP, Conseil régional Rhône Alpes

*En Rhône Alpes, la validation des acquis de l'expérience s'inscrit pleinement dans les grands principes du Plan Régional pour l'Emploi, voté en 2004 par le Conseil Régional, et visant à promouvoir l'emploi durable et la sécurisation des parcours professionnels pour tous les rhônalpins.*

*Outil transversal visant l'emploi durable, la VAE est mise en œuvre par la Région avec une volonté affirmée de proximité avec les acteurs concernés.*

*L'idée fondamentale est d'accompagner les publics prioritaires, demandeurs d'emploi non indemnisés, salariés de faible qualification, seniors, femmes en reprise d'activité, personnes handicapées, jeunes descolarisés.*

*En outre, sa mise en œuvre s'inscrit dans un protocole tripartite Etat, Région, partenaires sociaux, visant à un travail partenarial effectif dont le suivi est réalisé par la Commission VAE, véritable outil de gouvernance stratégique.*

### Sommaire

#### Les plénières

- La VAE en régions : les enjeux, la mise en œuvre, les réalisations
- Présentation des études et réflexions interrégionales
- Une organisation régionale de la VAE basée sur un travail en réseau

#### Les ateliers

- Information Conseil VAE en Rhône Alpes : quelle organisation, quels acteurs, quel bilan ?
- Le dispositif régional de financement de l'accompagnement VAE en Picardie
- L'accompagnement et le suivi post-VAE en Poitou-Charentes

#### Pour en savoir plus

- Le CNFPT et la VAE
- VAE et Régions à travers les textes

**Les Régions sont très mobilisées dans la mise en œuvre de la VAE. Les pratiques régionales à travers l'exemple de trois interventions plénières le démontrent. Les effets du dispositif VAE sur le système d'éducation et de formation et ses acteurs, pour leur part, sont présentés par le Cereq.**

## Plénière 1

### La VAE en régions : enjeux, mises en œuvre, réalisations

Chantal Labruyère, Chargée de Mission au CEREQ s'interroge, à contre-courant de la plupart des propos consensuels tenus actuellement, sur l'opportunité de développer « à tout prix » la VAE, au risque de générer une sorte d'obligation pour les salariés, « de certification tout au long de la vie » et de remettre en cause la place des savoirs généraux dans les diplômes de l'Education nationale.

Le débat subsiste entre les défenseurs d'une articulation possible entre formation - VAE et ceux qui considèrent la VAE comme une voie autonome d'accès à la certification. La stratégie de maximisation du taux de réussite complète qui découle de cette dernière posture, entraîne des conséquences sur les choix des certifications, les pratiques et la déontologie des accompagnateurs, ainsi que sur la conception de l'évaluation par le jury. Partant du constat que la majorité des certifications délivrée par la VAE relève des premiers niveaux de qualification (V et IV), Chantal Labruyère pose deux questions pour l'avenir : la VAE restera-t-elle une voie d'accès complémentaire à la qualification ou se substituera-t-elle progressivement à la formation professionnelle ? N'assiste-t-on pas à une évolution de la notion de « droit à la formation tout au long de la vie » qui deviendrait un « droit à la certification tout au long de la vie » ?

Ces évolutions pourraient conduire à un paradoxe : le renforcement du poids des diplômes sur le marché du travail d'une part, et d'autre part, la remise en cause de ce qui fait leur valeur, au moins pour ceux de l'Education nationale.

## Plénière 2

### Présentation des études et réflexions interrégionales

Philippe Rauch, Chargé de mission ingénierie, DFPA en Région Midi-Pyrénées, présente la synthèse des échanges du groupe inter-Régions sur la VAE, qui s'est réuni le 8 décembre 2006, à l'initiative des Régions Midi-Pyrénées, Ile de France et Centre, autour de trois thématiques : l'accompagnement, la formation post-jury et le pilotage régional de la VAE.

Cette réunion a permis d'élaborer des pistes pour améliorer les différentes phases du dispositif.

Charte d'accompagnement, labellisation des prestataires, professionnalisation sur les marchés publics, définitions de l'accompagnement et de la prescription, réflexion sur les critères de financement et sur le choix des certifications ont été identifiés comme points-clés pour optimiser l'accompagnement de la VAE.

Concernant la formation post jury VAE, les préoccupations ont porté sur la construction d'une offre territorialisée et associant la formation à distance, sur l'identification des préconisations des jurys en termes de compléments de formation, sur la structuration d'un véritable conseil en formation post VAE, sur l'amélioration des outils de suivi des bénéficiaires et la simplification des parcours par un travail sur les procédures.

De façon générale, l'attente régionale est forte concernant la simplification des dispositifs, l'harmonisation des coûts, le suivi statistique et la mise à disposition d'outils communs de mutualisation des bonnes pratiques.

Face à l'impératif de maintenir des échanges entre régions, le groupe a décidé de s'organiser pour assurer la continuité de ses travaux.

## Plénière 3

### Une organisation régionale de la VAE basée sur un travail en réseau

Henri Jacot, Conseiller régional, Président de la commission VAE du CCREFP, Région Rhône Alpes, présente le cadre institutionnel mis en place à l'échelle de la Région Rhône Alpes.

Compte tenu de l'enjeu de la VAE au regard de la formation tout au long de la vie, le CCREFP a institué une commission VAE basée sur le partenariat et, en 2003, un protocole d'accord entre l'Etat, la Région et les Partenaires Sociaux a été signé.

Les axes de ce protocole sont les suivants : informer et orienter, faciliter l'accès des salariés à la VAE et inciter les entreprises à intégrer la VAE dans la gestion de leurs ressources humaines, accompagner les personnes en cours de validation, coordonner l'organisation et le travail des jurys de validation, faciliter la mise en œuvre des préconisations des jurys, assurer un financement efficace et équitable du service de validation.

Parallèlement, un autre protocole tripartite a instauré un Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation tout au long de la vie (PRAO) qui héberge une cellule ressources VAE en lien avec les réseaux de l'AIO.

Chaque année, l'ensemble des parties prenantes (certificateurs, partenaires sociaux, services de la Région et de l'Etat...) réalise un bilan de leur activité en matière de VAE. Sur cette base, la commission remet un rapport annuel au CCREFP et exprime des préconisations.

La commission VAE recherche essentiellement la rencontre et les débats pour une meilleure compréhension de tous, et la synergie entre les acteurs pour aboutir à la mise en œuvre de politique concertée.

En complément, elle instruit les demandes d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles de niveau régional.



## Information-conseil, financement, accompagnement, trois piliers clés du dispositif VAE

L'élaboration de la politique en matière de VAE ainsi que la mise en œuvre du dispositif font l'objet d'interprétations et d'options très diverses selon les Régions.

Les ateliers permettent d'éclairer ces choix et d'ouvrir le débat sur les pratiques innovantes, leurs conditions de réussite et une volonté forte de capitalisation et de mutualisation.

### Atelier 1

#### Information Conseil VAE en Rhône Alpes : quelle organisation, quels acteurs, quel bilan ?

Dans le cadre de la politique concertée en faveur de la VAE, la Région Rhône-Alpes s'est dotée d'une structure originale : le PRAO (Pôle Rhône Alpes de l'Orientation) qui veille à l'amélioration, au développement et à la dynamique du dispositif d'information, de conseil et d'orientation en matière de VAE. Le service d'information conseil est confié aux réseaux d'orientation régionaux et à 5 OPCA et se compose de 280 structures locales (points relais conseils) et de 22 relais territoriaux. Une charte « Information conseil en VAE » précise les règles de qualité à respecter.

Christelle Masson, Chargée de mission VAE, CRIS-PRAO éclaire les options retenues par la Région et présente les pistes de réorganisation. L'organisation territoriale très découpée favorise une véritable dynamique de réseau, le développement de projets communs, la mutualisation des ressources, la complémentarité des approches et une meilleure répartition des rôles et des missions entre les différents acteurs impliqués au niveau local.

Mais, la qualité du service rendu est variable selon les services, et le manque de moyens dédiés affaiblit le niveau de professionnalité des acteurs de terrain.

Tout en réaffirmant le principe de fonctionnement en réseau territorial, la Région envisage de professionnaliser la fonction conseil, de réduire le nombre de PRC et de mettre en place des indicateurs de qualité sur les fonctions pilotage et information conseil.

#### Animation des ateliers

Merci à Mme Christelle Masson, PRAO, M. Christian Biral, Région Rhône Alpes, M. Thierry Brun, Région Rhône Alpes, Mme Françoise Leboeuf, Région Picardie, Mme Christelle Massard Région Rhône Alpes et à Mme Nicole Laurent, M. Claude Beaufils et Mme Karine Tirel du CNFPT, d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

### Atelier 2

#### Le dispositif régional de financement de l'accompagnement VAE

Dès 2004, la Région Picardie s'est engagée dans un objectif de développement constant de la VAE, en assurant la prise en charge financière de l'accompagnement VAE, après l'étape de recevabilité jusqu'à la présentation devant le jury.

Françoise Leboeuf, Chargée de mission VAE, Région Picardie présente le dispositif financier basé sur un travail préalable avec les certificateurs, le principe d'une aide directe (450 euros) aux demandeurs d'emploi, la signature d'une charte de l'accompagnement pour définir le cadre général de la prestation.

En 2007, la prise en charge de l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi indemnisés par les Assédic incite la Région à élargir le public concerné, augmenter sa prise en charge financière et travailler en partenariat étroit avec les Assédic.

Des réflexions sont en cours sur l'égalité de traitement de toute personne engagée dans une démarche VAE et le recours aux marchés publics.

### Atelier 3

#### L'accompagnement et le suivi post-VAE

Pierre Marie Roy, Chargé de mission VAE et formation, Région Poitou-Charentes explique le choix de la Région Poitou-Charentes de recourir aux marchés publics pour sélectionner les prestataires.

L'accompagnement vers la VAE permet d'aider les publics en situation précaire, à identifier la certification et préparer le dossier de recevabilité. Sur la base d'un cahier des charges, les prestataires sont retenus en fonction de critères basés principalement sur la proximité et l'expérience.

L'accompagnement dans la VAE est destiné à préparer les épreuves de validation, ainsi que l'entretien post-jury, en cas de validation partielle ou de refus de validation. Dans ce cas, les critères de sélection prennent également en compte la compréhension des attentes des certificateurs.

Le suivi post-jury est un processus en cours d'évolution sur le financement de formations complémentaires et une expérimentation pilotée par la DRTEFP sur un accompagnement optimisé du candidat en cas de validation partielle.

## Le CNFPT ET la VAE

### Mise en place d'un cycle professionnel « Gardien d'immeuble » réalisé en VAE

Afin de faciliter l'accès à la qualification des agents territoriaux, le CNFPT développe depuis plusieurs années déjà **des cycles professionnels** qui ont tous vocation à devenir des titres certifiants inscrits au RNCP. Ces cycles sont développés pour les cadres d'emploi spécifiques à la fonction publique territoriale ou non encore couverts par des diplômes. **Deux titres sont déjà inscrits au RNCP, celui de Responsable d'agence HLM et celui de Gardien d'immeuble des organismes d'habitat social**, 5 autres sont en cours d'instruction.

En décembre 2005, suite à une demande de l'Office HLM de Montrouge, le Pôle de compétences Habitat-Logement, a engagé un dispositif expérimental permettant aux gardiens de l'Office de valider l'ensemble des modules du cycle professionnel «Gardien d'immeuble» par le biais de la VAE.

Partant du principe que l'accompagnement des candidats est un facteur de réussite qui multiplie les chances de validation, **un dispositif spécifique d'accompagnement a été proposé par le CNFPT tout au long du processus de validation des acquis, de janvier à juin 2006** : accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier de recevabilité (dossier n°1) et du dossier de demande de titre (dossier n°2), organisation d'un stage de formation aux habilitations électriques, préparation à l'entretien devant le jury...

Sur les 22 gardiens de l'office HLM de Montrouge, 18 ont remis le dossier n°1 de recevabilité et 13, le dossier n°2 de demande de titre. Un jury composé de représentants du CNFPT, de représentants d'employeurs (Fédération Nationale des OPHLM et des OPAC, Association « Ile de France » des directeurs des OPHLM et OPAC) et des représentants des salariés (Gardiennne - OPHLM Bagnolet et Gardiennne - OPHLM des Hauts de Seine) s'est réuni les 26 et 27 juin 2008, validant l'ensemble des candidats. Une 2nde session s'est déroulée en mars 2007 permettant à 8 autres gardiens d'obtenir le titre.

La dynamique mise en œuvre au sein de l'office pour la qualification des agents a rejailli au-delà de la reconnaissance statutaire et salariale. Le travail d'accompagnement et de réflexion sur l'activité et le métier fut l'occasion d'échanges nombreux entre gardiens mais aussi entre les candidats et l'office HLM.

**Contact : [davidalbert.billotte@cnfpt.fr](mailto:davidalbert.billotte@cnfpt.fr)**

### Pour en savoir plus sur cette journée ...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :  
[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr), rubrique Régions, information sur la formation en régions  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), rubrique « Un agent - Se former » ou  
« Une collectivité – Former les agents de votre collectivité »

## La VAE et les Régions à travers les textes

Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (JO du 18.01.02)

Accord cadre national pour le développement de la VAE - Ministère de l'emploi, cohésion sociale et logement, 15 février 2007

Charte des services de l'Etat pour l'accompagnement des candidats à une certification professionnelle par la vae, [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr) > particulier > comment se déroule une démarche VAE ?

Circulaire DGEFP n°2006/35 du 14 novembre 2006 relative à l'action de formation et prestations de formation (dont accompagnement vae) (BO Ministère emploi, cohésion sociale, logement n°2006/12 du 30-12-06)

Circulaire DGEFP n°2006/19 du 20 juin 2006 relative aux compétences de l'Etat et des régions pour la VAE (BO Ministère emploi, cohésion sociale, logement n°2006/9 du 30-09-06)

## Remerciements

Merci à la Direction de l'emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle de la Région Rhône-Alpes, à Mme Catherine Bunel Delarche, Responsable du service qualifications et développement des compétences, Direction emploi, formation continue et égalité professionnelle et à Mme Cathy Fillié, Chargée de mission VAE, Direction emploi, formation continue et égalité professionnelle pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli 46 participants venant de 13 Régions.

### Rédaction

#### Centre INFFO

Nadia Bruneau  
Maryline Gesbert

**Coordination**  
Nathalie Legoupil

#### CNFPT

Jean-François Claverie  
Karine Tirel  
Davidalbert BILLOTTE

#### Maquette

Claudie Carpentier  
Bettina Pedro

#### Impression

Centre INFFO